

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2017

Présents : Yvan AUGER, Christian BRUNEEL, Michel BEJANNIN, Benoit PIARD, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Laurent BLONDEAU, Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE, David COLANGE, Catherine COUANON, François FENIET, Jean-Marc FONTANEZ, Corine GAUTHIER, Laurianne SCHOFF.

Absents excusés : Jocelyne CART-LAMY (pouvoir à M. BEJANNIN), Michel GOYARD, Florence MARTELET, Régis MOREAU (pouvoir à C. BRUNEE), Mikael REFLOC'H (pouvoir à E. JANIER-DUBRY).

Absents non excusés : Joël GINDRE.

Secrétaire de séance : Michel BEJANNIN.

1) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 25 novembre 2016, à l'unanimité.

2) Réhabilitation du Chalet des Janiers

- Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier DETR pour 2017, pour les travaux de réhabilitation du Chalet des Janiers, consistant principalement en des travaux d'isolation. Estimation des travaux (toutes dépenses confondues) : 258 000 € HT. Possibilité de subvention : jusqu'à 40 %.
- Dans le cadre de ces travaux, le Conseil demande l'assistance du SIDEC estimée à 2 890.50 €, hors champ de TVA, et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SIDEC.

3) ONF : destination des coupes 2017

Il est décidé de mettre en vente en bloc et sur pied, avec le concours de l'ONF :

- Les résineux issus des parcelles 9, 10, 11, 12 de Prénovel et 17, 18 et 19 de Chaux des Prés,
- Les feuillus issus des parcelles 10 et 11 sur Prénovel et 4, 5 et 9 sur Chaux des Prés.
- Les chablis, en bloc et sur pied : Vente de gré à gré,
- Les produits de faible valeur de parcelles diverses : Vente de gré à gré, selon les procédures de l'ONF en vigueur.

4) Reconduction contrat Valérie GARNIER

A compter du 1^{er} janvier 2017, une vaste réforme s'engage au niveau des échelles, grades et rémunérations des agents de la Fonction Publique.

Les agents de Nanchez seront tous reclassés en fonction de leur situation, compte tenu des nouveaux textes à mettre en application.

5) Ventes de bois amiables

M. Benoit PIARD quitte la séance, le temps de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de vendre :

- o 2,5 m³ à 67 € HT / m³ à M. Laurent SALVI de St-Laurent,
- o Environ 2 m³ de cyprès pour 15 € HT, à M. Benoit PIARD,
- o 105 m³ de chablis, non soumis, pour 5 700 € HT, à la scierie DUCRET.
TVA à 10 % en sus.

6) **Convention / Route des Crozets**

Nouvelle délibération précisant que le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

7) **Vente de terrain / Lotissement** : Compte tenu que Mme BONZON a trouvé un acquéreur pour son terrain, le notaire sollicite la commune, pour savoir si elle préempte. Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

8) **Assurances** : La collectivité a regroupé ses contrats d'assurance, 1 pour les bâtiments et 1 autre pour tous les véhicules. Après mise en concurrence, le prestataire retenu est la SMACL, pour un montant de 7 451 €/ an (au lieu de 12 563 € en 2016), avec une franchise de 300 € pour les bâtiments et sans franchise pour le matériel roulant.

Par ailleurs, la collectivité contracte une assurance contre les loyers impayés, qui fonctionne également en cas de logement vacant ou de dégradation par les locataires.

9) **Installation d'un kinésithérapeute libéral** : M. CORBERON, qui effectuait des remplacements dans le Grand Est de la France, a souhaité s'installer sur la commune. Après visite de la Basse et de l'ancienne garderie, Monsieur le Maire a proposé à M. CORBERON, les locaux de l'ancienne garderie, au même loyer que celui acquitté par le Dr MANGÉARD, charges en sus. M. CORBERON accepte ces conditions.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette location : 182 € de loyer et 36 € de provisions mensuelles, à compter du 1^{er} février 2017.

10) **Vente de l'ancienne boucherie** : Nouvelle délibération à la demande du notaire, pour préciser qu'en cas d'empêchement du Maire, le 1^{er} Adjoint est autorisé à signer l'acte de vente.

11) **Vente des terrains en zone humide** : Même précision que pour la vente de l'ancienne boucherie.

12) **Questions diverses**

- **Cérémonie des vœux** : Vendredi 20 janvier à partir de 18h30, suivie d'une fondue. Inscription obligatoire pour la fondue.
- **Ouverture des plis pour les travaux des cimetières** : Vendredi 3 février 2017.
- **Elections à venir** : M. le Maire rappelle les dates des prochains scrutins : 23 avril et 7 mai pour les élections présidentielles et 11 et 18 juin pour les élections législatives et demande aux conseillers de faire leurs propositions de créneaux horaires (par ½ journée) pour la tenue des bureaux de vote, en prévoyant de panacher les conseillers.
- **Tour de France** : Les jeunes agriculteurs jurassiens proposent de faire une fresque au niveau de la piste de luge, visible notamment d'hélicoptère.

Du fait du plan Vigipirate, tout évènement organisé est soumis à déclaration.

Le Conseil Régional est susceptible d'accompagner les manifestations (dossier à monter).

- **Pompiers** : Du fait de la vente éminente de l'ancienne boucherie, le véhicule des pompiers sera stationné dans le hangar communal. Concernant les vestiaires, le petit chalet bois sera réhabilité.

M. le Maire insiste pour rappeler qu'il ne peut pas y avoir, pour gérer les pompiers, 2 structures administratives sur la même commune. Par conséquent, le Corps de Sapeurs-Pompiers de Chaux-des-Prés doit intégrer celui du SIVOM de Prénovel – Les Piards, de façon à respecter la Loi, comme le stipule le courrier de M. le Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Fait à Nanchez, le 17 janvier 2017.

Le Maire,
Yvan AUGER